



Féchy, le 5 novembre 2013

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 17 décembre 2013

Préavis municipal n° 11/2013 relatif au budget 2014

Au Conseil Général de Féchy,

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité vous présente le budget pour l'année 2014 établi sur la base d'évaluation des rentrées fiscales et des montants de notre participation à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Le budget 2014 se présente comme suit :

❖ aux dépenses	CHF 6'088'309.—
❖ aux recettes	CHF 6'059'191.—
	<hr/>
soit un excédent de dépenses de	CHF 29'118.— =====

Ce budget était à votre disposition sur le site internet communal ou au greffe municipal.

Il appelle les commentaires suivants :

0. PREAMBULE

Selon les directives sur la comptabilité des communes, les charges des employés communaux doivent être réparties dans les comptes respectifs de leurs activités. Il s'agit des salaires et des charges sociales. Ceci entraîne une diminution des charges de l'administration générale et une augmentation pour les comptes 3. Bâtiments et 4.Travaux.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Le montant alloué à la Municipalité a été maintenu et tient compte des charges AVS. Les salaires du personnel ont été adaptés d'une annuité selon la table de l'administration cantonale, en fonction du degré de satisfaction. Nous avons tenu compte de l'engagement d'une nouvelle secrétaire adjointe avec deux mois de passation de dossiers.

2. FINANCES

Le revenu des impôts a été déterminé sur la base des acomptes pour 2013 communiqués par l'ACI (Administration Cantonale des Impôts) et faire ressortir une stabilité de l'impôt sur le revenu et des impôts en général.

Selon les chiffres communiqués par les instances cantonales, notre participation au fonds de péréquation intercommunal devrait diminuer de CHF 50'000.—.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts :

Le budget du compte « forêts » est toujours légèrement déficitaire. Le prix du bois subit toujours la faiblesse de l'Euro face au Franc Suisse. En 2014, nous allons effectuer la troisième tranche de plantation de la chânaie pour un montant de CHF 18'000.—.

Vignes :

Les versements de la Cave de Mont-Féchy s'échelonnent sur deux années comptables. Au vu de la faible récolte 2013, les produits 2014 ont été estimés à la baisse et compte-tenu des minages envisagés, le compte vigne est déficitaire.

Bâtiments :

Le produit des bâtiments communaux est positif de CHF 166'000.—, soit environ CHF 15'000.—pour le bâtiment du Saugey, CHF 26'000.—pour l'auberge et la maison « Blanc » ainsi que CHF 145'000.—pour le bâtiment communal du Rionzier.

En ce qui concerne le nouveau collège, nous allons probablement équilibrer les charges et les produits en 2015.

4. TRAVAUX

Routes, ruisseaux et voirie :

Le budget tient compte des frais de maintien de nos routes et ruisseaux en bon état et comprend les charges du personnel.

Parcs, promenades, cimetière :

L'entretien des propriétés, du matériel et des machines fait toujours partie des préoccupations de la Municipalité. L'augmentation des charges est due à l'imputation des charges du personnel.

Ordures ménagères :

Les 70% des dépenses sont couverts par les taxes.

L'introduction de la taxe sur les ordures ménagères fait apparaître une très nette augmentation du tri, soit une très forte diminution du volume des ordures ménagères et une augmentation importante des volumes à la déchetterie.

Epuraton :

Les taxes de fonctionnement de l'épuration vont couvrir la majorité des dépenses. Une augmentation est envisagée si l'on veut maintenir le réseau des canalisations en bon état. Le règlement devra être modifié afin de permettre la facturation conformément à la loi cantonale.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Notre contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'élèves et connaît des coûts à la hausse, soit environ CHF 40'000.—.

6. POLICE, DEFENSE INCENDIE, PROTECTION CIVILE

Notre participation à la police cantonale, selon l'annonce du Département sera d'environ CHF 146'000.—.

Le compte de défense contre l'incendie sera équilibré par le prélèvement des excès de charges dans le compte de réserve.

Les charges sont semblables à celles de 2013.

7. PREVOYANCE SOCIALE

Notre participation à la facture sociale, calculée par les services cantonaux est revue à la baisse de près de CHF 126'000.—.

Notre participation à l'ARASMAC, l'AJEMA, la FAJE, etc. est supérieure de près de CHF 70'000.—.

La diminution des charges de la prévoyance sociale est estimée à CHF 109'000.—.

En conclusion, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 11/2013
- entendu le rapport de la COGEFIN chargée de son étude
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide

D'adopter le budget pour l'année 2014 qui prévoit un excédent de charges de CHF 29'118.—.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

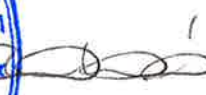
Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Francis Liard

la secrétaire



Katyla Labhard

